

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL092-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL092-19-DE
Date de télétransmission : 15/10/2019
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Signature du Contrat Territorial pour la Jeunesse 2019-2021.

Rapporteur : Jean PAVAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gières et le Département de l'Isère conduisent conjointement des politiques publiques pour les 12-25 ans du territoire.

Le Département de l'Isère a délibéré le 25 mars 2016 sur la mise en place d'un plan départemental pour la jeunesse, en cohérence avec le Schéma Départemental des services aux familles piloté par le Préfet de l'Isère dont l'ambition est de coordonner la politique familiale et jeunesse à l'échelle départementale.

Ce plan comprend trois axes d'interventions pour les 12-25 ans :

- promouvoir la citoyenneté, les engagements et la participation des jeunes,

- rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leurs talents, leur insertion,
- observer l'état de la jeunesse iséroise et coordonner l'action jeunesse du département avec les autres acteurs.

Les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ) poursuivent l'objectif d'un travail partenarial et transversal et ont pour finalité de :

- poser un diagnostic permanent et partagé de l'état de la jeunesse du territoire,
- mutualiser les moyens,
- contractualiser des priorités partagées et déclinées dans un plan d'actions,
- encourager les initiatives des jeunes autour de l'engagement et de la citoyenneté.

Le rôle du département est de favoriser la coordination et la transversalité, dans le respect des compétences de chaque acteur.

L'ensemble des partenaires s'engage à la mise en place d'un CTJ sur le territoire de l'agglomération grenobloise afin de coordonner la politique jeunesse à l'échelle territoriale pour permettre les convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire, à co-construire des projets et à mutualiser les moyens.

Les partenaires s'engagent à participer activement aux différentes instances de pilotage.

Ce contrat, d'une durée de trois ans à compter de sa signature, vise à développer les cinq axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : développement et formalisation du partenariat entre acteurs à différentes échelles
 - appuyer le travail en réseau,
 - ouvrir les établissements scolaires aux acteurs extérieurs,
 - décloisonner les politiques, les offres, les publics et les financements,
 - développer la formation, l'information et l'appui des professionnels.
- Axe 2 : action préventive
 - s'appuyer sur les établissements scolaires pour agir en prévention,
 - reconnaître le rôle indispensable des écoles et des collèges dans le repérage le plus en amont possible des difficultés et l'articulation avec les autres acteurs,
 - expérimenter la question de l'orientation scolaire, en lien avec les établissements et tous les acteurs concernés,
 - prévenir le décrochage scolaire dès le CM2, mieux prendre en compte les questions de santé dans la prévention du décrochage,
 - mobiliser les ressources sur les questions de santé (notamment santé mentale et addiction).
- Axe 3 : action visant le renforcement de la posture des jeunes comme des acteurs ressources dans le territoire
 - partager une identité « jeunes », travailler sur les postures pour faire évoluer le regard et les pratiques des adultes (élus, professionnels, parents) vis à vis de la jeunesse,
 - favoriser le développement de projets par les jeunes : construire des espaces de parole et prendre appui sur ces espaces pour encourager la formulation de propositions et projets, faciliter l'ouverture des établissements aux acteurs du territoire pour impulser des projets avec des collégiens ou des lycéens, organiser des appels à projets sans critères à priori.

- Axe 4 : prise en compte de la diversité des jeunes dans l'offre, ainsi que dans les pratiques éducatives et d'accompagnement
 - diversifier et adapter l'offre « vers » les jeunes,
 - faciliter l'accès au « droit commun » en décloisonnant les dispositifs existants
 - renouveler les pratiques éducatives et d'accompagnement : être plus à l'écoute, diversifier, valoriser, construire ensemble,
 - développer l'accompagnement éducatif individualisé,
 - proposer des accompagnements sur mesure,
 - innover et s'adapter dans la communication et l'information en direction de la jeunesse.

- Axe 5 : accompagnement des jeunes vers l'autonomie
 - développer les relations avec le monde professionnel,
 - faciliter l'accès aux stages,
 - développer des offres de logement diversifiées et l'accompagnement dans le logement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le contrat territorial jeunesse et de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre VERRI". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

Pierre VERRI.